

une partie du marché national à l'abri de la concurrence internationale. Bien sûr, l'option protectionniste est exclue pour les secteurs visés par un accord de libre-échange.

Outre les politiques étroitement axées sur l'environnement commercial, il y a les grandes orientations économiques, que l'on pourrait qualifier de politiques «cadres», dont l'harmonisation suppose, du moins pour certains aspects, une certaine unanimité. Par exemple, les pays industrialisés s'efforcent constamment, lors de sommets et au sein d'organismes comme l'OCDE, le G-7 et le Fonds monétaire international, d'établir une collaboration multilatérale pour déterminer les paramètres des politiques monétaires et fiscales.

Les efforts des pays membres de l'OCDE pour coordonner les politiques économiques, comme les taux d'intérêt et de change et les niveaux des dépenses gouvernementales, qui ont des répercussions sur la capacité qu'a un pays de suivre le rythme accéléré de la mondialisation des échanges, sont peut-être plus susceptibles de susciter des conflits. Les pressions en vue d'intégrer les institutions et les marchés financiers mondiaux sont énormes. Ces tendances, qui font pendant à celles qui se manifestent dans le commerce international en général, comprennent la déréglementation, l'assouplissement du contrôle des changes, l'utilisation extranationale des monnaies nationales, la titralisation, la mise en oeuvre de nouveaux modes de traitement des transactions et l'accès informatique aux marchés boursiers vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ces forces mondiales ont eu pour effet notamment d'intensifier les pressions qui s'exerçaient déjà à l'échelle nationale en faveur de la déréglementation et de l'intégration des institutions financières au Canada et aux États-Unis¹¹⁴.

Bien avant le début des négociations commerciales avec les États-Unis, le Canada participait à des initiatives de collaboration internationale pour mieux faire face à l'interdépendance et à la mondialisation croissantes de l'économie et prenait, de son côté, des mesures importantes à l'échelle nationale. Par exemple, en ce qui a trait aux mesures internationales prises par les pays du G-7 en vue de gérer les taux d'intérêt, le gouverneur de la Banque du Canada a récemment dit ce qui suit :

«Les grands pays industrialisés participent actuellement à un effort international de coopération et de coordination économiques qui se distingue nettement de tout ce qui a précédé par sa régularité, son intensité et l'étendue de ses objectifs. Cet effort a des effets sur toutes sortes de politiques, y compris la politique monétaire¹¹⁵.»

Certains craignent qu'une coordination monétaire et fiscale internationale de cette ampleur ne menace la souveraineté nationale; d'autres, par contre, disent que «les nations ne perdent pas leur souveraineté en s'entendant avec d'autres nations souveraines pour rétablir un certain

¹¹⁴ Nous examinons cette question à la section 5.2.1.

¹¹⁵ Discours de John Crow, Banque du Canada, 15 mai 1989.